



## QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission  
des réunions sectorielles et techniques  
et des questions connexes****Table des matières**

	<i>Page</i>
Introduction .....	1
I. Examen du Programme des activités sectorielles.....	2
II. Suivi des réunions sectorielles tenues en 1998-99 .....	9
III. Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles.....	11
a) Colloque sur les conséquences de l'évolution technologique, de la déréglementation et de la privatisation des transports dans le domaine social et du travail (Genève, 20-24 septembre 1999) .....	11
b) Réunion tripartite sur les implications de la mondialisation et de la restructuration du commerce du point de vue des ressources humaines (Genève, 25-29 octobre 1999).....	12
c) Réunion tripartite sur la sécurité et la santé dans l'industrie de la pêche (Genève, 13-17 décembre 1999).....	13
IV. Rapport de la Réunion du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation à l'égard des créances pour mort, lésions corporelles et abandon des gens de mer (Londres, 11-15 octobre 1999) .....	14
V. Rapport du Colloque international sur l'organisation des travailleurs du secteur non structuré (Genève, 18-22 octobre 1999).....	15
VI. Rapport de la Réunion d'experts sur la sécurité dans l'utilisation des laines isolantes (Genève, 17-26 janvier 2000).....	16
VII. Autres questions .....	17
Rapport de la deuxième session du Groupe de travail mixte FAO/OIT/OMI sur la formation des pêcheurs et la délivrance des brevets (Londres, 18-22 janvier 1999).....	17



1. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes s'est réunie le 20 mars 2000 sous la présidence de M. Navikas (gouvernement, Lituanie). Le vice-président employeur et le vice-président travailleur étaient M. Jeetun et M. Zellhoefer, respectivement.

## Introduction

2. La représentante du Directeur général (M<sup>me</sup> Hagen, Directrice exécutive du Secteur du dialogue social) a souhaité la bienvenue aux membres de la commission. Elle a expliqué que la première question à l'ordre du jour, qui porte sur l'examen du Programme des activités sectorielles, doit être envisagée dans le contexte des efforts de réforme et des tentatives d'amélioration qui sont en cours. Le Programme des activités sectorielles est fondé sur l'importance de l'échange des informations, de la consultation et de la négociation au niveau sectoriel, et il est essentiel au succès des travaux de l'OIT visant à promouvoir le dialogue social et à renforcer le tripartisme. La possibilité de mieux intégrer le Programme des activités sectorielles dans le programme général du Bureau est encore accrue par la budgétisation stratégique, qui requiert un plan à plus long terme, un cadre pour la politique stratégique et un système de gestion mieux ciblé et plus axé sur les résultats. L'évaluation des résultats et de l'avancement dans la concrétisation des objectifs doit prendre en compte les attentes extérieures et les capacités internes du Bureau.
3. La réforme a été une caractéristique constante du Programme des activités sectorielles, cependant l'évaluation de 1995 a engendré plus de réformes de fond que tout autre effort précédent. Le rapport évalue ces changements et décrit comment ils ont été menés à bien. Les réunions sont désormais plus courtes mais leur diversité n'est peut-être pas encore suffisante. Le choix des thèmes se fait longtemps à l'avance et il est donc impossible de traiter rapidement des questions émergentes. Il conviendrait d'envisager d'autres types de réunions, compte tenu des changements radicaux dus aux technologies de la communication.
4. Les ressources destinées aux activités de suivi n'ont pas été dégagées comme prévu lors de l'examen de 1995. Les liens avec les autres programmes du Bureau sont un défi, et les arrangements concernant la suite à donner au niveau national ne sont plus systématiques. Cependant, la nouvelle structure du siège et la coordination renforcée avec les bureaux extérieurs seront bénéfiques au Programme des activités sectorielles. Certaines formes de délégations nationales tripartites encourageraient peut-être le travail en réseau nécessaire pour engendrer un impact ayant un effet mesurable, et le rapport fait également quelques suggestions quant aux manières dont les participants aux réunions sectorielles pourraient participer aussi aux activités de suivi. Il faut trouver des façons d'adapter le travail continu en réseau. Le potentiel d'élaboration, à partir de programmes novateurs et coopératifs d'un dialogue social réglementé existe, comme l'ont démontré les rapports des divers types de réunions à l'ordre du jour. L'OIT encouragera et facilitera le renforcement de la capacité des partenaires sociaux en matière de dialogue au niveau sectoriel.

## I. Examen du Programme des activités sectorielles

5. La commission était saisie d'un document élaboré par le Bureau <sup>1</sup>, contenant un examen du Programme des activités sectorielles à la lumière des objectifs opérationnels s'inscrivant dans le cadre de l'objectif stratégique n° 4, et de la nécessité d'assurer un service plus efficace des activités sectorielles dans le contexte des quatre objectifs stratégiques.
  
6. M. Jeetun (vice-président employeur) a estimé que le document tente de remettre en question la validité et l'importance des réunions sectorielles, mais qu'il a en fait échoué. Quelles que soient les réunions mentionnées, elles ont été bien préparées, appréciées, pertinentes et opportunes. En outre, les travaux préparatoires, la diffusion de l'information et l'organisation des réunions ont assuré à la fois leur pertinence et leur impact. Le groupe des employeurs estime que le modèle actuel, issu de l'évaluation de 1995, est toujours approprié et très satisfaisant, s'il faut en croire les questionnaires qui suivent les réunions, et qu'il convient donc de s'y tenir. Les réunions sectorielles confèrent une crédibilité accrue aux travaux de l'OIT, rapprochent l'Organisation de ses mandats et rehaussent son image. Le groupe des employeurs a une préférence marquée pour les réunions sectorielles très ciblées, plutôt que pour celles qui traitent de sujets plus vastes. Les réunions ciblées permettent aux participants de divers pays dans diverses régions, notamment de pays en développement, de s'informer des faits nouveaux et des pratiques exemplaires. Elles constituent donc un type de formation utile. Les employeurs ont toujours participé activement aux réunions sectorielles et ils souhaitent qu'elles se poursuivent en conservant leur forme actuelle, car aucune des solutions de rechange proposées, telles que les réunions multisectorielles, ne paraissent supérieures au système actuel. Sans doute est-il très difficile de trouver un participant unique qui soit compétent dans plusieurs secteurs. Les réunions moins ciblées pourraient également être plus difficiles à gérer et produire des résultats plus incertains et exerçant moins d'impact que ceux des réunions actuelles. En outre, rien dans le système actuel n'empêche l'examen des questions importantes telles que la privatisation ou la mondialisation. C'est pourquoi on devrait s'en tenir aux règles et pratiques actuelles régissant le choix des thèmes et des participants. D'un certain point de vue, il serait sans doute souhaitable de disposer de délégations tripartites complètes, mais cela n'est pas toujours possible; en outre, cette formule pourrait favoriser la discussion des problèmes nationaux au détriment d'une approche internationale. Maintenir les procédures de sélection actuelles garantirait que l'on conserve la dimension internationale, qui est très importante. Les réunions sectorielles ne devraient pas être dominées par des organisations non gouvernementales. La prolifération de ces dernières rend difficile l'identification de celles qui sont véritablement concernées par un secteur ou par un thème.
  
7. Le groupe des employeurs estime que les réunions sectorielles constituent un moyen unique de rassembler des participants sectoriels en un dialogue social qui ait véritablement du sens et qui porte sur des questions spécifiques dans le cadre du tripartisme; cela n'est pas toujours possible au niveau national. Ces réunions constituent également une des rares occasions pour l'OIT d'être en contact avec les véritables problèmes du lieu de travail, et elles sont un apport important aux programmes de l'Organisation. Les plus récentes ont clairement fait la preuve qu'elles offrent une occasion unique d'effectuer un travail en réseau. Le groupe des employeurs est conscient que bien des améliorations sont encore nécessaires et il est décidé à les favoriser. Les réunions sectorielles régionales font certainement partie des activités de suivi. Le document contient des propositions intéressantes pour améliorer le Programme des activités sectorielles et le groupe des employeurs souhaite que de nouvelles consultations tripartites aient lieu à cet égard.

<sup>1</sup> Document GB.277/STM/1.

8. M. Zellhoefer (vice-président travailleur) a rappelé le commentaire de la directrice exécutive selon lequel une grande partie des travaux du Programme des activités sectorielles concernent directement le dialogue social, que ces travaux doivent être renforcés, et que la commission a l'occasion de faire en sorte qu'ils le soient. Le groupe des travailleurs se réjouit de cette occasion de réexaminer le programme cinq ans après les changements substantiels qu'il a subis, et le document du Bureau donne beaucoup à réfléchir. Les activités sectorielles – et non pas seulement les réunions – sont le meilleur moyen de démontrer l'utilité de l'OIT pour les travailleurs. Plus l'Organisation se rapproche d'eux, plus elle est efficace. Les résultats de l'évaluation de 1995 – et notamment l'appel lancé en faveur d'une plus grande flexibilité et d'activités de suivi – ont été quelque peu dilués parce que les ressources ont diminué et que la politique du personnel a été négligée. Il est temps d'accorder aux activités sectorielles l'importance qu'elles méritent. La coordination et la coopération doivent s'intensifier entre les quatre secteurs, et le Programme des activités sectorielles devrait pouvoir compter sur la contribution d'autres secteurs et bénéficier des programmes focaux. Il faut aussi intensifier la coopération au sein du Secteur du dialogue social et offrir aux mandants un accès plus rapide à ses différentes unités. La coopération avec d'autres organisations doit s'améliorer aux niveaux mondial et régional afin de créer des synergies plus puissantes, de promouvoir les politiques de l'OIT et de développer des activités fondées sur un partage des coûts. Le groupe des travailleurs estime que les activités sectorielles, et notamment les réunions, devraient se centrer sur la promotion des instruments de l'OIT au sens le plus large (conventions, recueils de directives pratiques, conclusions), et fournir une assistance technique à tous les mandants. Ainsi les réunions d'experts se sont révélées un moyen efficace de mettre au point des directives précises. Dans le corps du document, le Bureau a soulevé des problèmes et proposé des solutions, mais la plus grande partie de la négociation collective désormais a lieu au niveau sectoriel ou à celui de l'entreprise. Pour ce qui est des 22 secteurs concernés, la répartition de l'emploi n'est pas prise en compte. Ainsi, il est difficile à une seule personne de couvrir le secteur de la fonction publique, qui occupe quelque 200 millions de travailleurs. On peut aussi s'interroger sur le bien-fondé de la transformation du Département des activités sectorielles en un département doté d'une structure plate, plutôt qu'en un département qui aurait des services distincts, et de la séparation du transport maritime et du transport non maritime, en dépit des vœux exprimés par le groupe des travailleurs. Il est troublant de constater que ce département semble avoir été plus touché que d'autres par les problèmes budgétaires. C'est pourtant à travers lui et ses activités que les syndicats et les associations d'employeurs ont un accès direct et continu à l'OIT. Le document n'a pas tenu compte des décisions visant à choisir des thèmes semblables pour les réunions de divers secteurs, alors que le rôle des réunions est d'encourager un dialogue social spécifique au secteur. Si les conclusions ont souvent des effets limités, c'est sans doute parce que les activités de suivi font défaut. L'approche sectorielle doit être maintenue, car les divers secteurs réagissent différemment face à des problèmes similaires, et une séparation plus prononcée pourrait même être souhaitable. Ainsi, il devient de plus en plus difficile d'élaborer des politiques communes pour les secteurs de la poste et des télécommunications. Pour traiter ce type de problème, il faut d'abord surmonter les contraintes financières, et le groupe des travailleurs appuie l'ensemble des propositions contenues dans le document, à condition que l'on dégage des ressources en faveur d'activités additionnelles, sans attendre les prochaines réunions pour les réaliser. Il faut accroître les ressources du programme, qui devrait gérer toutes les ressources destinées aux activités sectorielles. Jusqu'à présent, en 2000, environ 10 000 dollars n'ont pas été dépensés parce que trois participants ne sont pas venus aux réunions. Apparemment, le programme n'a pas utilisé un million de dollars lors de l'exercice précédent. S'il gérait entièrement toutes les ressources associées aux activités sectorielles, il pourrait envisager des activités supplémentaires importantes. Le groupe des travailleurs propose que le Programme des activités sectorielles utilise en faveur des activités sectorielles tous les fonds destinés aux voyages et aux indemnités journalières de subsistance des participants aux réunions qui ne sont pas dépensés à cette fin. En outre, la

qualité du suivi exige la participation des bureaux extérieurs et des équipes consultatives multidisciplinaires, de sorte qu'il conviendrait de leur demander d'allouer des fonds à des activités spécifiques à un secteur. Cependant, ce contrôle budgétaire accru devrait aller de pair avec une plus grande responsabilité du département vis-à-vis des mandants s'agissant de planifier les réunions et les autres activités. Les organisations d'employeurs et de travailleurs devraient participer à la mise au point de projets qui seraient proposés aux donateurs en vue d'un financement éventuel.

9. M. Zellhoefer a estimé que le document avait fait trop peu de cas de la valeur des réunions sectorielles tripartites, alors que la rencontre de participants venant des quatre coins du monde pour mettre au point des conclusions susceptibles d'être appliquées dans le monde entier présente des avantages intrinsèques. Il serait prématuré d'abandonner cette structure, notamment à la lumière de l'échec du Bureau s'agissant d'organiser des réunions de suivi. Cependant, il n'y a pas de réponse facile à la question de savoir s'il faut renoncer aux réunions mondiales en faveur de réunions régionales: beaucoup dépend de la nature et de l'impact des activités de suivi. Les réunions régionales ou nationales pourraient favoriser la promotion des instruments de l'OIT; cependant, elles ne constituent pas une instance appropriée pour l'élaboration d'orientations politiques. Le Bureau devrait proposer un dosage équilibré des divers types de réunions au cours de chaque exercice, y compris des réunions multisectorielles, et la commission pourrait émettre des recommandations au cas par cas. Cependant, le groupe des travailleurs n'est pas favorable aux colloques compte tenu de son expérience négative en la matière jusqu'à présent, et il estime que les réunions dépourvues d'objectifs, de dialogue et de négociations ne constituent pas un moyen approprié de dépenser les ressources de l'OIT.
10. Le groupe des travailleurs estime que l'une des contraintes les plus importantes qui diminuent l'impact des activités sectorielles est la pénurie de personnel, qu'elle soit quantitative ou que ce personnel n'ait pas suffisamment d'expérience spécifique aux secteurs concernés. Même lorsque tous les postes du département sont occupés, un tiers du personnel de la catégorie des services organiques est responsable de 55 pour cent des secteurs, et deux de ces professionnels ont en outre des responsabilités de supervision. De plus, certains postes sont vacants depuis longtemps, et il faut les pourvoir. Si l'OIT veut devenir un centre d'excellence au sein du système des Nations Unies, elle doit pouvoir disposer d'un nombre suffisant d'experts suffisamment formés au niveau sectoriel. Le personnel extérieur devrait lui aussi être formé afin qu'il puisse conférer une dimension sectorielle aux activités telles que le suivi de la Déclaration, qui sera sans doute très différent selon les secteurs. Le groupe des travailleurs se réjouit de l'intégration des activités sectorielles dans les programmes focaux, mais il n'est pas en faveur du financement de la venue de participants supplémentaires aux réunions sectorielles par ces mêmes programmes.
11. De l'avis des travailleurs, le document du Bureau est un peu tiède quant aux avantages de la création de groupes sectoriels permanents chargés d'orienter les travaux de l'OIT. Il souligne à juste titre que là où il existe des groupes sectoriels d'employeurs et de travailleurs, le dialogue social prospère, mais il n'en déduit pas que le renforcement des organisations sectorielles d'employeurs et de travailleurs devrait être un objectif du programme. Les petits groupes sectoriels pourraient participer au contrôle de la mise en œuvre des conclusions et des résolutions et faire une contribution pratique aux travaux du Bureau dans chaque secteur, y compris en ce qui concerne le type de réunion et d'autres formes d'action. Les débats électroniques, qu'il s'agisse de conférences vidéo ou de discussions sur l'Internet, ont certes leur place, mais ils ne devraient pas se substituer aux réunions ou à d'autres formes d'activité. En fait, la proposition consistant à examiner les points pour discussion en ligne est semblable à celle de la création d'un groupe stratégique.

12. La partie du document qui traite de la participation aux réunions sectorielles met fortement l'accent sur les avantages que représentent les délégations tripartites nationales. Cependant, même s'il semble que les délégations nationales favorisent une participation plus active des gouvernements, elles portent gravement atteinte à la qualité globale de la participation. En outre, la participation souvent faible, passive et décevante des gouvernements aux réunions est attribuable en partie aux thèmes et au format de ces réunions; les travailleurs sont impatients de connaître la réaction des représentants gouvernementaux aux propositions du Bureau. Qu'arriverait-il dans les cas où les syndicats n'existent pas ou ont des moyens d'action très limités? Il est déjà assez difficile de choisir des participants de qualité sans subir en plus des restrictions nationales. Certes les travailleurs estiment, à l'instar des employeurs, que la responsabilité du choix des participants doit continuer d'incomber aux deux groupes. Cependant, selon les thèmes choisis et les formats, il pourrait y avoir convergence vers l'idée des délégations nationales, notamment lorsque les secteurs sont très concentrés. L'orateur n'appuie pas la proposition en faveur d'une participation gouvernementale illimitée, même s'il s'agit d'observateurs. Quant aux ONG, l'approche pragmatique actuelle de leur participation en tant qu'observateurs devrait être poursuivie. En fait, des petits groupes tripartites pourraient faciliter la sélection des ONG.
13. Pour ce qui est des rapports préparés pour les réunions sectorielles, le groupe des travailleurs est convaincu de leur utilité à la fois en tant que documents de réunion et en tant que références à plus long terme pour le secteur concerné. Ils sont largement diffusés par les secrétariats professionnels internationaux, car l'information qui porte le logo de l'OIT est très appréciée. Ce n'est pas pour autant que ces rapports ne peuvent être améliorés. Ainsi on pourrait consacrer davantage de ressources à l'obtention de la contribution d'experts externes. Les rapports en vue des réunions devraient toujours contenir un minimum de références systématiques aux normes de l'OIT et à leur application dans le secteur concerné, des exemples de faits récents et de pratiques exemplaires, des informations spécifiques au secteur provenant des organisations d'employeurs et de travailleurs et des gouvernements, ou les concernant, et les points suggérés pour la discussion. Ces rapports devraient s'inspirer des forces particulières de l'OIT afin de se distinguer d'autres types d'information, ou de leur conférer une valeur ajoutée. On pourrait faire, au cours de chaque exercice, des propositions concernant différents types de rapports et se mettre d'accord au cas par cas. Cependant, des rapports se limitant à des points pour la discussion ne seraient pas acceptables. Quelle que soit la forme qu'ils prennent, les rapports devraient être envoyés aux participants longtemps avant chaque réunion. Les rapports de réunion devraient être rebaptisés, pour que leur nom indique précisément ce qu'ils sont. Malheureusement, l'expérience du groupe des travailleurs en ce qui concerne les discussions de groupe a été moins heureuse que celle dont fait état le document du Bureau: en effet, ces discussions étaient totalement dépourvues d'engagement. La réduction de la durée des réunions sectorielles signifie que le passage du rapport aux conclusions par le truchement des points suggérés pour la discussion est tronqué. L'examen des problèmes par un petit groupe avant une réunion pourrait améliorer le processus de négociation et ses résultats. Certes, les réunions d'experts qui négocient des codes de conduite ou des directives sur la base des travaux de recherche et des propositions du Bureau sont importantes. Le groupe des travailleurs estime que le règlement des réunions sectorielles qui figure à présent sur Internet pourrait être simplifié, et il recommande l'inclusion de liens vers les sites locaux sur Internet, à partir de la page des activités sectorielles sur les transports et hôtels locaux. Tout doit être fait pour éviter que des réunions sectorielles ne coïncident avec d'autres grands événements à Genève, par exemple, compte tenu de l'impact de ces coïncidences sur les prix d'hôtel pour les participants.
14. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis, s'exprimant au nom des membres gouvernementaux des PIEM, a félicité le Bureau pour ce document réaliste, clair et concis,

et il a rappelé l'importance du Programme des activités sectorielles, mise en lumière par le discours d'ouverture de la directrice exécutive. Le document confirme le sentiment de nombreux gouvernements, à savoir que les réunions sectorielles sont un peu répétitives. Au lieu d'utiliser une approche multisectorielle large, on devrait se centrer sur des problèmes spécifiques à chaque secteur afin de mettre au point des activités de suivi ciblées qui aient un impact mesurable. Compte tenu des limites du budget, un trop grand nombre de réunions se fait au détriment des autres activités sectorielles. Certes, la sélection des problèmes à traiter devrait se faire très tôt, et il faut se réjouir de la pratique actuelle qui consiste à inclure des points suggérés pour la discussion dans les lettres d'invitation, car cela facilite la désignation des participants appropriés. Il n'est pas nécessaire de disposer d'instances tripartites permanentes, étant donné que tant les employeurs que les travailleurs disposent d'organisations qui font des contributions aux rapports et aux autres activités. Les gouvernements attachent beaucoup d'importance aux délégations tripartites qui sont plus favorables au dialogue social, mais ils estiment qu'il faut faire preuve de flexibilité. Le document fait quelques suggestions utiles à cet égard, et au sujet de la participation des ONG, dont la perspective particulière enrichit souvent le débat. Les ressources existantes doivent être utilisées d'une manière efficace et efficiente et, tant que l'on reste centré sur le secteur, les niveaux actuels de ressources seront suffisants. Les PIEM sont très intéressés par les idées proposées à la fin du document; ils souhaitent que le Bureau produise un nouveau document pour novembre qui permettra de prendre ces idées en compte lors de la planification du prochain exercice.

- 15.** Un certain nombre de représentants gouvernementaux des PIEM (Allemagne, Danemark, Pays-Bas, France, Japon, Canada, Royaume-Uni) se sont associés à la déclaration précédente et ont évoqué les problèmes spécifiques qui les préoccupent particulièrement. Ils ont félicité le Bureau de la qualité du document et remercié la directrice exécutive de la clarté de son discours sur l'importance des activités sectorielles dans le cadre de la planification stratégique de l'Organisation. Ils ont une préférence pour les délégations nationales, mais reconnaissent qu'il est indispensable de rester flexible. Ils ne sont pas favorables à la création de petits groupes permanents, mais ils approuvent dans une certaine mesure l'établissement de contacts en vue des activités de suivi. Ils souhaitent recevoir le plus d'informations possible sur chaque réunion afin de pouvoir choisir des participants appropriés en temps opportun, ou d'inviter des remplaçants; les participants supplémentaires ne devraient pas être financés par les programmes focaux; quand aux nouvelles technologies, elles pourraient certainement fournir un moyen utile d'étendre le dialogue et l'échange d'informations. Les idées exprimées vers la fin du document sont novatrices et créatives, et elles offrent au Bureau une base excellente pour mettre au point les propositions concernant les réunions sectorielles pour 2002-03, qui seront soumises à l'examen de la commission en novembre.
- 16.** Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a estimé que nombre de réunions étudient des thèmes trop divers; en effet, on tente de combiner les thèmes proposés, d'une part, par les employeurs et, d'autre part, par les travailleurs, ce qui rend difficile pour les gouvernements la désignation d'un expert approprié. Cette situation était d'autant plus grave par le passé que l'on ne disposait pas d'informations suffisantes au moment où il fallait procéder à une désignation. Les gouvernements devraient être invités à participer davantage au choix des thèmes.
- 17.** La représentante du gouvernement du Danemark a fait référence aux coûts élevés de la participation des gouvernements et s'est demandé s'ils pourraient baisser. Jusqu'à présent, les réunions sectorielles n'étaient pas une priorité pour le gouvernement du Danemark, qui reconnaît cependant leur importance pour les partenaires sociaux et en ce qui concerne le dialogue social, étant donné qu'elles permettent de rassembler des personnes qui s'informent sur les faits récents et décident de la manière d'y faire face.



18. Le représentant du gouvernement de la Slovaquie s'est prononcé en faveur de réunions régionales traitant de thèmes choisis. Il serait utile de raccourcir les documents à condition que la totalité de l'information continue d'être publiée sur Internet.
19. La représentante du gouvernement de la France a estimé que la continuité dans le traitement des problèmes sectoriels était précieuse et que les thèmes choisis pour les réunions devaient s'inspirer des travaux effectués précédemment. Il importe de motiver les gouvernements pour qu'ils choisissent les personnes les plus aptes en vue d'un dialogue et d'un suivi ultérieur sur la base d'informations complètes reçues bien avant la réunion. Chaque réunion pourrait créer un petit groupe qui serait sans doute utile pour assurer les activités de suivi. Cette innovation devrait être introduite sans délai.
20. Le représentant du gouvernement du Japon a déclaré que le déclin de la participation gouvernementale aux réunions sectorielles n'était pas uniquement dû au coût. Les réunions électroniques sont sans doute utiles, mais leur coût et leur disponibilité dans les pays en développement devraient faire l'objet d'une étude.
21. La représentante du gouvernement du Canada s'est associée à la préférence exprimée par d'autres orateurs pour les délégations nationales, car elles encourageraient le suivi au niveau national, c'est-à-dire l'élément manquant du programme.
22. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni s'est prononcée en faveur de la préparation de rapports plus courts, et elle se réjouit de pouvoir évaluer le document qui servira de base à la discussion lors d'une réunion qui se tiendra en septembre 2000.
23. Le représentant du gouvernement du Ghana, s'exprimant au nom des membres gouvernementaux africains, a approuvé le document avec les propositions qu'il contient, et a déclaré que son groupe appuyait l'idée de l'amélioration des activités sectorielles afin qu'elles contribuent pleinement à la promotion du dialogue social et de la justice sociale, notamment en Afrique. Il a souligné l'importance de l'information, qui permet de bien choisir les participants, et de l'amélioration des compétences sectorielles du personnel extérieur de l'OIT, afin que le suivi soit plus efficace. Les questions fondamentales de la mondialisation, de la déréglementation et de l'ajustement structurel ont souvent un effet adverse en Afrique. Il est donc essentiel que l'OIT et d'autres organisations aident les pays concernés, y compris au niveau sectoriel. Le commerce et le transport méritent une attention particulière, si l'on veut que ces secteurs puissent bénéficier en Afrique des améliorations dont ils bénéficient dans le monde.
24. Le représentant du gouvernement de la Chine a estimé lui aussi que les activités sectorielles sont importantes en vue de la concrétisation des objectifs stratégiques de l'OIT, et qu'il faut mettre davantage l'accent sur les activités de suivi, qui devraient avoir lieu dans les Etats Membres, beaucoup plus souvent que ce n'est le cas actuellement. Les réunions sont un moyen efficace d'intensifier le dialogue social. Les Etats Membres devraient informer le Bureau sans délai s'ils ne peuvent pas se faire représenter à une réunion, afin qu'un autre pays puisse être invité en temps opportun. Les séances plénières devraient disposer du temps suffisant pour traiter à fond des questions dont la réunion est saisie, même au détriment d'autres activités, le cas échéant. L'orateur s'est associé à la préférence exprimée par d'autres pour les délégations nationales, mais il n'est pas convaincu par l'idée de petits groupes permanents bien qu'il soit en faveur de la création d'instances ad hoc, par exemple en ce qui concerne le suivi.
25. M. Jeetun a estimé à l'instar de M. Zellhoefer que la négociation collective au niveau de l'entreprise prévaut sur toutes les autres. Les réunions sectorielles ne sont pas conçues comme des forums de promotion des normes; elles tentent plutôt de favoriser une compréhension plus large de questions spécifiques. L'insuffisance des activités de suivi

s'explique par des raisons financières et par d'autres et, dans le secteur du dialogue social, d'autres départements pourraient inclure un suivi dans leurs propres activités. L'orateur n'est pas d'avis que les conclusions et les résolutions de caractère général font obstacle au choix de lignes d'action spécifiques; c'est là une idée simpliste. Certes, les 22 secteurs actuels causent parfois quelques difficultés, mais il y a place pour inclure d'autres questions telles que les nouvelles technologies. L'orateur se réjouit du consensus qui semble émerger sur le fait que les réunions sectorielles doivent se poursuivre et être renforcées. Il a réaffirmé que le groupe des employeurs préfère choisir lui-même ses participants et qu'il est satisfait des colloques. On ne saurait s'étonner que des questions semblables aient été choisies pour diverses réunions; cependant, les effets varient d'un secteur à l'autre et les thèmes devraient être traités séparément. Il ne faut pas renoncer aux réunions qui ont lieu à Genève en faveur de réunions régionales ou nationales; si ces dernières sont nécessaires, elles devraient faire partie des activités de suivi. A l'instar du porte-parole du groupe des travailleurs, l'orateur estime que les bureaux extérieurs ne disposent pas d'une capacité ou de compétences suffisantes pour tenir des réunions sectorielles. Il a réitéré les préoccupations de son groupe quant à la participation des ONG aux réunions et son opposition à la constitution de groupes consultatifs sectoriels permanents. Comme d'autres orateurs, il estime que les nouvelles technologies devraient compléter la participation et la discussion, mais non pas les remplacer. Le groupe des employeurs reconnaît qu'il est nécessaire d'établir un équilibre de la participation des représentants des deux sexes aux réunions; cependant, il met en garde contre des attentes par trop irréalistes. Les employeurs s'associent aux efforts du Bureau pour encourager la participation des gouvernements, mais ils ne veulent pas d'un système de «portes ouvertes» qui diluerait l'impact d'une réunion. Les rapports en vue des réunions constituent un historique social et du travail très utile pour chaque secteur, et il faut continuer d'en produire. Les discussions de groupe prennent beaucoup de temps; elles devraient être mieux précisées et ne pas se substituer aux réunions de groupe ou n'avoir lieu que dans une seule langue. L'orateur a rappelé les paroles de la directrice exécutive selon lesquelles l'élément le plus frappant des diverses propositions tendant à réformer les activités sectorielles était la réaffirmation de leur bien-fondé et du désir de chacun de les améliorer.

26. M. Zellhoefer a souligné que le Programme des activités sectorielles assume un rôle unique et à part entière dans la concrétisation des objectifs stratégiques, qui comprend la promotion des normes du travail. De toute évidence, il faut renforcer leur suivi, y compris sur le terrain, ce qui pourrait requérir une attention particulière. Certes, le Bureau doit fournir très tôt des informations relatives aux réunions afin que les problèmes puissent être débattus à l'avance. Le groupe des travailleurs est préoccupé quant à la pénurie des ressources et des compétences sectorielles, notamment sur le terrain où le suivi de la Déclaration et les effets des programmes d'ajustement structurel sont très différents selon les secteurs. Il réaffirme sa piètre opinion des colloques et, faisant référence à l'opposition déclarée d'autres orateurs vis-à-vis des instances tripartites permanentes, notamment en ce qui concerne les activités de suivi, il a rappelé que les trois dernières réunions sectorielles avaient adopté à l'unanimité des textes demandant leur création.
27. La représentante du Directeur général (M<sup>me</sup> Hagen) a remercié la commission de cette discussion très fructueuse, qui a pris en compte les propositions du Bureau, et avancé des opinions et des idées nouvelles. Certes, les changements sont nombreux au sein des secteurs et dans la répartition sectorielle du travail, mais il y a suffisamment de flexibilité dans la catégorisation actuelle des secteurs pour que ces changements puissent être pris en compte à moyen terme. Pour qu'une approche multisectorielle d'un problème particulier soit appropriée, elle devra prendre en compte l'éventail des impacts de ce problème sur chaque secteur et trouver la manière d'y faire face. Le Bureau a noté que les gouvernements ont besoin de disposer à l'avance de suffisamment d'informations pour bien choisir leurs délégués, et aussi qu'ils préfèrent des thèmes plus ciblés pour la

préparation des rapports. Le Bureau se prépare déjà à faire connaître les points suggérés pour la discussion dans les lettres d'invitation. Il est conscient également du fait qu'il devra trouver une manière plus efficace d'inviter les pays figurant sur les listes de réserve. Le débat s'est prolongé sur la sélection des participants, et l'oratrice a noté que, bien que l'on se soit quelque peu éloigné de l'idée des délégations nationales, elle n'en est pas exclue pour autant. La désignation de trois délégués par pays stimulerait sans doute l'intérêt pour le dialogue social et pour le suivi au niveau national. Cependant, il est bien entendu que les groupes des employeurs et des travailleurs devront opérer la sélection dans chaque cas. La commission s'est penchée sur la manière d'intensifier et d'améliorer le suivi. Il est peu probable que l'on disposera de ressources supplémentaires, de sorte que les améliorations devront venir du programme lui-même et du contact avec d'autres programmes, internes ou externes au secteur du dialogue social, y compris les programmes sur le terrain, dans le cadre du développement de la politique stratégique du Bureau. Cette politique a pour but de favoriser l'intégration de tous les objectifs stratégiques – qu'il s'agisse des normes, de la Déclaration, de l'emploi et de la protection sociale – dans les travaux du Programme des activités sectorielles, qui n'intégreraient plus seulement le dialogue social. De toute évidence, la participation accrue des mandants au développement du suivi s'impose, et les dernières réunions ont fait des recommandations à cet égard. L'établissement d'une priorité parmi les conclusions rendrait la conception initiale de l'action plus rapide et plus précise. Répondant au représentant du gouvernement du Ghana, l'oratrice a reconnu que le champ d'application de l'assistance technique dans les divers secteurs devait s'élargir et que le Programme des activités sectorielles devait établir le lien nécessaire. Ces considérations seront prises en compte lors de la préparation des propositions pour les réunions sectorielles du prochain exercice, qui seront examinées en novembre.

28. Pour résumer ce dialogue fructueux et complet, le président a noté un vaste consensus sur un certain nombre de questions, notamment l'importance toujours actuelle des réunions et des activités sectorielles, la nécessité de renforcer le volume des activités de suivi et leur impact et de motiver les mandants pour qu'ils choisissent mieux leurs experts pour participer aux réunions, et la nécessité pour le Bureau de fournir assez tôt des informations suffisantes pour permettre aux gouvernements de ce faire. Des consultations spéciales après la réunion pourraient stimuler et orienter les activités de suivi. Le recours aux nouvelles technologies pour diffuser l'information et permettre un dialogue supplémentaire devrait se poursuivre. On pourrait envisager des réunions régionales ou autres en dehors de Genève, dans le cadre du suivi des réunions ordinaires, ainsi que la préparation de différents types de rapports. L'approche pragmatique actuelle de la participation des ONG devrait se poursuivre. L'orateur a demandé au Bureau de fournir en novembre un document qui s'inspire de ce dialogue et présente des propositions pour les réunions de 2002-03.
29. La commission a pris note du document et des débats concernant les questions soulevées, et elle a demandé au Bureau de prendre en compte les opinions exprimées pour préparer une version révisée du document et du programme des réunions sectorielles pour 2002-03 afin de les lui soumettre pour examen à sa session de novembre.

## II. Suivi des réunions sectorielles tenues en 1998-99 <sup>2</sup>

30. M. Zellhoefer a déclaré que le document du Bureau démontrait une fois de plus l'importance de la discussion sur le précédent point de l'ordre du jour. L'information

<sup>2</sup> Document GB.277/STM/2.

donnée dans le rapport paraît quelque peu limitée, et il aurait fallu donner des exemples positifs de coopération et de synergie avec le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV). Parmi les exemples cités, il y a les activités de suivi des problèmes d'ajustement structurel menées par l'Internationale de l'éducation avec la collaboration de la Banque mondiale et le concours technique d'ACTRAV. Autre exemple: le rôle de soutien des services de santé et des services publics que joue ACTRAV. La répartition des ressources demande à être discutée plus avant: par exemple, le Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers a été traduit en russe, en tchèque, en lituanien et en suédois par les syndicats de ces pays, à leurs frais.

31. S'agissant des conclusions adoptées par la Réunion tripartite sur l'incidence des mesures assurant la flexibilité du marché du travail dans les industries de la construction mécanique, de la construction électrique et de l'électronique, tenue en octobre 1998, il a rappelé qu'une base de données a été créée pour le secteur concerné avec l'aide de SECTOR, STAT, KILM, la base de données de l'OCDE, EUROSTAT, l'ONUDI et le Bureau des statistiques du travail des Etats-Unis, entre autres. Ce projet suppose la mise en place d'un groupe d'étude sur les bases de données au sein de l'OIT, qui serait chargé non seulement d'élaborer des directives pour la rédaction du rapport, mais aussi de promouvoir un accès plus facile aux sources d'information extérieures. Des ressources financières suffisantes devraient être prévues à cet effet.
32. Le séminaire régional OIT-UPU sur les services des postes et télécommunications qui doit se tenir à Bangkok n'est que le premier d'une série de séminaires, et un deuxième séminaire de ce genre, prévu pour 2001 en Amérique latine, est déjà en préparation. Il y a de plus en plus de différences entre le secteur des postes et les télécommunications et d'autres services de communication vus sous l'angle des structures économiques et des conditions sociales et de travail sous-jacentes. Chacun de ces deux secteurs devrait par conséquent avoir ses propres réunions sectorielles, sans que cela entraîne une diminution de la fréquence des réunions.
33. M. Jeetun a fait remarquer que le document donnait des exemples concrets pour le suivi des réunions qui ont eu lieu et les possibilités de création d'un réseau international. Le Bureau devra s'intéresser davantage à la promotion des activités entreprises.
34. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a souligné que les documents portant sur les deux premiers points de l'ordre du jour étaient complémentaires et donnaient une vue d'ensemble des activités sectorielles. Il s'est dit satisfait du nombre des activités qui ont été menées avec des ressources modestes, aussi bien en termes de fonds qu'en termes de personnel, ce qui ne devrait pas changer avant longtemps. Certains experts s'occupent de plusieurs secteurs à la fois et travaillent donc sous pression, et certains secteurs sont mieux traités que d'autres. Il a insisté sur la nécessité de renforcer la coopération avec d'autres organismes internationaux, en particulier pour le partage des frais, et sur la nécessité d'améliorer la coopération avec les bureaux extérieurs du BIT et d'autres secteurs du BIT au siège. Il faudra faire davantage pour les employeurs, car ils apportent un appui considérable tout en restant modestes dans leurs demandes. En fait, on devra absolument renforcer les trois groupes si l'on veut qu'il y ait un véritable dialogue social.
35. Le représentant du gouvernement de la Slovaquie a déclaré que le document lui paraissait très utile, tout en regrettant de ne pas y trouver la Réunion tripartite de l'OIT sur la réforme de la fonction publique, tenue en juillet 1999 en Slovaquie, qui a grandement facilité les travaux préparant l'élaboration de nouveaux textes de loi dans son pays.
36. Un représentant du Directeur général (M. de Vries Reilingh, directeur du Département des activités sectorielles), répondant aux commentaires de M. Zellhoefer, s'est déclaré satisfait du concours d'autres départements du BIT et du travail d'ACTRAV. S'agissant de la

traduction du Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers en russe, en tchèque, en lituanien et en suédois par les syndicats de ces pays à leurs frais, il a fait remarquer que les syndicats n'avaient pas demandé l'aide de l'OIT. Confirmant qu'une réunion sur les services postaux était prévue pour 2001 en Amérique latine, il a ajouté qu'une réunion du même genre serait organisée dans les Caraïbes au niveau sous-régional. Il a appuyé, par ailleurs, la demande qui avait été faite d'étudier la possibilité d'organiser des réunions distinctes, en séparant le secteur des postes de celui des télécommunications. Remerciant le représentant du gouvernement slovaque, il a expliqué que la réunion en question avait en fait été organisée par le biais de la CEET à Budapest et que cet exemple montrait bien qu'il fallait améliorer la communication entre le terrain et le siège.

37. La commission a pris note du document du Bureau et des observations qui ont été faites.

### III. Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles

#### a) Colloque sur les conséquences de l'évolution technologique, de la déréglementation et de la privatisation des transports dans le domaine social et du travail (Genève, 20-24 septembre 1999)

38. La commission était saisie du *Rapport final*<sup>3</sup> du colloque.

39. M. Jeetun a attiré l'attention sur l'évaluation positive de la réunion et a approuvé les points appelant une décision figurant aux paragraphes 5 et 6.

40. M. Zellhoefer a fait remarquer que c'était la deuxième fois que la formule du colloque, qui suscitait des réserves importantes dans le groupe des travailleurs, était utilisée dans le cadre du nouveau système. Ce colloque a toutefois débouché sur des conclusions sur l'action future de l'OIT dans lesquelles il prévoit la possibilité pour l'OIT de tenir des réunions spécifiques soit sur le secteur des transports en général, soit sur tel ou tel sous-secteur (rail, route, air), et demande à l'OIT de promouvoir le dialogue social à l'échelle nationale et régionale; de recueillir et comparer des exemples de changement dans le secteur (et pas seulement des exemples de pratiques concluantes); d'élargir la collaboration avec les institutions financières multilatérales; de réviser les normes qui sont considérées comme obsolètes; d'établir, ce qui est important, un mécanisme stratégique tripartite permanent à participation restreinte afin de superviser ses activités dans le secteur des transports; et de se positionner comme le pôle international des connaissances techniques dans le secteur des transports. Le groupe des travailleurs attend avec intérêt les propositions que fera le Bureau pour avoir un véritable suivi et appuie les points appelant une décision.

41. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:*

a) *d'autoriser le Directeur général à communiquer le rapport:*

<sup>3</sup> Document SDPT/1999/D.7, joint en annexe au document GB.277/STM/3/1.

- i) *aux gouvernements, en les invitant à communiquer ce texte aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
  - ii) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
  - iii) *aux organisations internationales intéressées;*
- b) *de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les vœux exprimés par le colloque aux paragraphes 1 à 15 des conclusions.*

**b) Réunion tripartite sur les implications de la mondialisation et de la restructuration du commerce du point de vue des ressources humaines**

(Genève, 25-29 octobre 1999)

42. La commission était saisie de la *Note sur les travaux*<sup>4</sup> de cette réunion.
43. M. Arbesser-Rastburg (membre employeur), qui avait présidé la réunion, a félicité le secrétariat pour la qualité du rapport. Il a ajouté que les conclusions étaient très bonnes et que les travaux sur ce secteur important devraient être poursuivis. M. Jeetun a déclaré qu'il partageait ce point de vue.
44. M. Zellhoefer a dit qu'il fallait tenir compte d'un certain nombre de facteurs, comme le fait que le commerce de gros et de détail prend la forme d'une industrie internationale dominée par quelques multinationales, que des entreprises familiales se constituent en sociétés anonymes pour pouvoir se développer davantage et que les décisions prises en matière de gestion se fondent davantage sur des considérations de profit à court terme que sur des perspectives de développement à long terme. Les conclusions adoptées sur différents aspects des politiques de l'emploi, les conditions de travail et l'égalité des chances aideront à promouvoir des améliorations dans ce secteur. La résolution sur la création d'un forum tripartite à participation restreinte a elle aussi sa place dans la discussion sur l'évolution de ce secteur.
45. La représentante du gouvernement de la France a appuyé les points appelant une décision. Elle a déclaré que la réunion avait débouché sur des conclusions meilleures que celles du colloque sur les conséquences de l'évolution technologique, de la déréglementation et de la privatisation des transports dans le domaine social et du travail, et qu'elle promettait donc davantage pour le suivi. Le programme des activités sectorielles devrait viser la qualité pour toutes ses réunions et leurs conclusions.
46. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:*
- a) *d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux:*

<sup>4</sup> Document TMC/1999/10, joint en annexe au document GB.277/STM/3/2.

- i) *aux gouvernements, en leur demandant de communiquer ce texte aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
  - ii) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
  - iii) *aux organisations internationales intéressées;*
- b) *de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les vœux exprimés par la réunion aux paragraphes 16 et 22 des conclusions ainsi que dans la section pertinente de la résolution.*

**c) Réunion tripartite sur la sécurité et la santé dans l'industrie de la pêche**  
(Genève, 13-17 décembre 1999)

47. La commission était saisie de la *Note sur les travaux*<sup>5</sup> de cette réunion.
48. M. Jeetun a déclaré que le groupe des employeurs était satisfait du rapport, très complet, et des conclusions qui portent sur toute une série de questions. Il a mentionné plus particulièrement la nécessité de dispenser une formation appropriée sur les questions de santé et de sécurité et a appuyé les points appelant une décision.
49. M. Zellhoefer a félicité M. Edström (membre travailleur), qui avait présidé la réunion, et M. de Vries Reilingh, dont c'était la première réunion en tant que chef de SECTOR. Il a fait remarquer que les participants avaient jugé tout à fait opportun de s'occuper des conditions de santé et de sécurité des petits pêcheurs, étant donné que, sur les 15 millions de pêcheurs dénombrés dans le monde, 90 pour cent travaillent sur des navires de moins de 24 mètres de long et le nombre très élevé des accidents mortels enregistrés dans ce secteur. Il a déploré le peu d'attention accordé à ce secteur, qui n'a eu droit qu'à une seule réunion en dix ans. Le groupe des travailleurs apprécie les conclusions, a-t-il ajouté, y compris la phrase où il est dit que «la pêche est une activité professionnelle dangereuse», avec les références à l'Etat du pavillon, aux problèmes d'assurance, au dialogue social, au problème des pêcheurs abandonnés et aux différents codes à réviser. Il faudrait prévoir des ressources pour ce secteur dans le cadre du Programme focal sur le dialogue social, avec la participation de ACTRAV et de ACT/EMP aux projets qui visent la création d'organisations de pêcheurs. Le groupe des travailleurs soutient pleinement les travaux du Groupe de travail sur la politique de révision des normes dans ce domaine.
50. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis s'est dit satisfait des travaux de la réunion, qui a été un bon exemple de réunion qui débouche sur des conclusions précises sur des questions précises.
51. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:***
- a) ***d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux:***

<sup>5</sup> Document TMFI/1999/12, joint en annexe au document GB.277/STM/3/3.

- i) *aux gouvernements, en leur demandant de transmettre ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées;*
  - ii) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressées;*
  - iii) *aux organisations internationales intéressées;*
- b) *de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les vœux exprimés par la réunion aux paragraphes 23 à 27 des conclusions, au paragraphe 21 du rapport du Groupe de travail sur la politique de révision des normes annexé aux conclusions et dans les sections pertinentes de la résolution.*

#### **IV. Rapport de la Réunion du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation à l'égard des créances pour mort, lésions corporelles et abandon des gens de mer (Londres, 11-15 octobre 1999)**

52. La commission était saisie d'un *Rapport*<sup>6</sup> du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation à l'égard des créances pour mort, lésions corporelles et abandon des gens de mer.
53. M. Zellhoefer s'est déclaré préoccupé par les questions d'abandon, de lésions corporelles et de mort des gens de mer, et a fermement appuyé les conclusions du groupe de travail OMI/OIT qui demandent que des mesures soient prises rapidement à ce sujet. Aucun instrument international ne traite de ces problèmes comme il convient, et le meilleur moyen d'aborder ces questions est une approche conjointe OIT/OMI. Il est indispensable de respecter les normes internationales et rien ne devrait être fait qui encourage les normes d'un niveau inférieur. L'OIT devrait encourager la ratification de la convention (n° 166) sur le rapatriement des marins (révisée), 1987, et le groupe de travail devrait se réunir de nouveau.
54. M. Jeetun a lui aussi appuyé les conclusions du groupe de travail et les points appelant une décision.
55. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a demandé que les travaux sur le faible taux de ratification des instruments internationaux pertinents existants soient coordonnés avec ceux de la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail et de son groupe de travail sur la politique de révision des normes afin qu'il n'y ait qu'un seul questionnaire sur la même série de conventions qui soit envoyé aux gouvernements.

<sup>6</sup> Document IMO/ILO/WGLCCS 1/11, joint en annexe au document GB.277/STM/4.



56. La représentante du gouvernement de la France a déclaré que le rapport du groupe de travail mixte avait stimulé dans son pays la discussion sur une éventuelle ratification des conventions n<sup>os</sup> 166, 178, 179 et 180 de l'OIT.
57. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration de prendre note du rapport du groupe de travail et d'approuver les recommandations de ce groupe.*

## V. Rapport du Colloque international sur l'organisation des travailleurs du secteur non structuré (Genève, 18-22 octobre 1999)

58. La commission était saisie du *Rapport*<sup>7</sup> du colloque.
59. M. Jeetun a constaté avec satisfaction que le groupe des travailleurs avait trouvé le colloque particulièrement utile.
60. M. Zellhoefer a présenté le rapport, qui traite d'un thème qui intéresse les trois groupes. Le secteur non structuré (ou secteur informel) se développe rapidement et absorbe, selon les estimations de l'OIT, entre 40 et 90 pour cent de la main-d'œuvre des pays en développement. Il est constitué en majorité de femmes, de jeunes et d'enfants qui ne bénéficient d'aucun type de protection sociale. La réunion a mis en évidence les besoins suivants: une coopération transfrontalière et trans-sectorielle entre syndicats, de nouvelles méthodes d'organisation au niveau des gouvernements, l'élimination des restrictions apportées à l'organisation des syndicats dans ce secteur et l'adoption de textes de lois qui touchent au secteur informel. L'orateur a félicité ACTRAV pour le travail accompli pour préparer la réunion, et a recommandé le document comme base de travail de l'OIT en général.
61. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a déclaré que le rapport devrait être examiné lors de la discussion sur le secteur informel de la Commission de l'emploi et de la politique sociale, ainsi qu'au sein du Conseil d'administration lorsqu'il abordera le thème de l'inscription éventuelle de la question du secteur informel à l'ordre du jour de la session de la Conférence de 2002. Toutefois, le point appelant une décision qui figure dans le document est troublant, car il demande aux gouvernements d'accepter une série de conclusions sur leur conduite qui n'a été discutée que par les représentants des syndicats et sans débat tripartite ni même des consultations. Le rôle des gouvernements et des employeurs doit absolument être précisé, ce qui explique qu'il ait des réserves au sujet de la demande qui est faite au Directeur général de tenir compte des recommandations.
62. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration de prendre note du rapport et de prier le Directeur général de tenir compte des recommandations lorsqu'il mettra en œuvre les programmes d'activités futurs, tout en prenant acte des réserves formulées.*

<sup>7</sup> Document GB.277/STM/5.

## **VI. Rapport de la Réunion d'experts sur la sécurité dans l'utilisation des laines isolantes**

(Genève, 17-26 janvier 2000)

63. La commission était saisie du *Rapport*<sup>8</sup> de la réunion d'experts.
64. M. Zellhoefer a félicité le Bureau pour l'excellent travail préparatoire accompli, tout en regrettant qu'il ait fallu dix années au BIT pour élaborer le recueil de directives pratiques. Le groupe des travailleurs s'est toutefois déclaré satisfait des résultats obtenus et a rappelé que les fournisseurs, les importateurs, les clients du secteur du bâtiment, les concepteurs et les prescripteurs y avaient été associés, ce qui élargit les perspectives de ce recueil. L'accent mis sur les mesures de prévention et de protection a aussi été bien accueilli. Il faudra envisager des travaux sur d'autres recueils de directives pratiques de l'OIT, portant surtout sur toutes les fibres qui ne sont pas couvertes par les instruments existants de l'OIT, comme les fibres céramiques réfractaires. Il faudra poursuivre les activités de suivi, comme l'édition électronique et les réunions régionales.
65. M. Jeetun a fait part de la satisfaction du groupe des employeurs au sujet du recueil de directives pratiques et en particulier du fait que la plupart des modifications apportées au texte ont été obtenues par consensus.
66. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a vivement remercié le Bureau d'avoir si bien organisé cette réunion et s'est dit satisfait de la coopération entre tous les participants, et surtout entre le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs. Alors qu'au départ les points de vue étaient très différents, tous ont fini par s'entendre, et cet esprit de coopération est à saluer.
67. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:*
- a) *de prendre note du rapport de la Réunion d'experts sur la sécurité dans l'utilisation des laines isolantes, et d'autoriser le Directeur général à publier ce rapport ainsi que le Recueil de directives pratiques sur la sécurité dans l'utilisation des laines isolantes en fibres vitreuses synthétiques (laine de verre, laine de roche et laine de laitier) et à distribuer ces documents:*
- i) *aux gouvernements, aux organisations d'employeurs et aux organisations de travailleurs;*
- ii) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées;*
- iii) *aux organisations internationales;*
- iv) *à d'autres organisations, le cas échéant;*
- b) *de prier le Directeur général de garder présentes à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme et budget futur, les*

<sup>8</sup> Document MESIW/2000/9, joint en annexe au document GB.277/STM/6.

*recommandations émises par la réunion et figurant aux paragraphes 41 à 43 de son rapport.*

## VII. Autres questions

### **Rapport de la deuxième session du Groupe de travail mixte FAO/OIT/OMI sur la formation des pêcheurs et la délivrance des brevets** (Londres, 18-22 janvier 1999)

68. La commission était saisie du *Rapport*<sup>9</sup> de la deuxième session du Groupe de travail mixte FAO/OIT/OMI sur la formation des pêcheurs et la délivrance des brevets.
69. M. Jeetun a déclaré que le groupe des employeurs appuyait le rapport. Il a souligné l'importance de ce rapport dans une perspective historique et compte tenu de la Réunion tripartite sur la sécurité et la santé dans l'industrie de la pêche.
70. M. Zellhoefer a constaté avec satisfaction que les représentants des travailleurs qui avaient suivi la réunion l'avaient trouvée très intéressante. Le document révisé sur la base de la Convention internationale de l'OMI sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille devrait servir utilement de guide. Le rapport est à lire en tenant compte des conclusions de la Réunion tripartite sur la sécurité et la santé dans l'industrie de la pêche.
71. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:*
- a) *de prendre note du rapport de la deuxième session du Groupe de travail mixte FAO/OIT/OMI sur la formation des pêcheurs et la délivrance des brevets;*
  - b) *d'autoriser le Directeur général à consulter le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en vue de la publication, dès que possible, du document révisé destiné à servir de guide sous le nouveau titre de «Document destiné à servir de guide pour la formation des pêcheurs et la délivrance des brevets du personnel des navires de pêche».*

Genève, le 24 mars 2000.

*Points appelant une décision:* paragraphe 41;  
paragraphe 46;  
paragraphe 51;  
paragraphe 57;  
paragraphe 62;  
paragraphe 67;  
paragraphe 71.

<sup>9</sup> Document MSC 71/6/2, joint en annexe au document GB.277/STM/7/1.

